

Plainte pour faux du 8 mars 2013

Monsieur Roirand Joseph
35 rue de la Bellaudière
44115 Haute Goulaine

Haute-Goulaine le 7 mars 2019

Tribunal de Grande Instance
Monsieur le Procureur de la République
19 quai François Mitterrand
44921 NANTES CEDEX 9

LRAR

Monsieur le Procureur de la République

Nous avons l'honneur par le présent courrier de porter plainte pour faux contre la commune de Haute-Goulaine.

Note du 7 mars 2019, pour le procureur, concernant le recours de plein contentieux du 4 mai 2010.

Les pièces jointes ne sont pas présentes dans ce dossier puisque les avocats ont la fâcheuse habitude de ne nous communiquer que la copie de la procédure sans les pièces jointes. Mais elles existent et peuvent être consultées auprès du tribunal administratif.

Le recours de plein contentieux se borne à rappeler la vérité qui est que si le tabouret (boite de branchement) de profondeur 130cm n'a pu être réalisé c'est que le collecteur public était trop haut pour ce faire.

Mais en aucun cas la canalisation d'assainissement n'aurait rencontré la canalisation d'eau. On peut vérifier sur la pièce 6 de mon dire du 13 janvier 2005 que même avec le collecteur trop haut on pouvait installer un tabouret de profondeur 130 cm qui n'aurait pas touché la canalisation d'eau puisqu'il serait passé à 3,2 cm au-dessous. Mais la canalisation aurait été en contre-pente.

Plainte pour faux du 8 mars 2013

Aussi quand la D.D.A.F. et l'entreprise TPC affirment qu'une canalisation d'eau a empêché d'installer un tabouret de 130cm c'est un faux témoignage. Ce qu'ils auraient dû signaler c'est que le collecteur public était trop haut.

Vous pouvez comprendre tout cela, monsieur le procureur, puisque vous savez compter. Toutes les personnes concernées par cette affaire peuvent reconnaître le faux-20031118 puisqu'elle savent compter.

En conséquence, le mémoire défense de la commune de Haute-Goulaine qui est basé sur ce faux-20031118, qui serait vrai, est un faux rattaché au jugement du 8 mars 2013 et ne sera prescrit que demain.

En conséquence je porte aujourd'hui plainte pour faux de la commune de Haute-Goulaine qui trompe la confiance publique depuis 15 ans maintenant.

La vérité est qu'une erreur a été faite, par qui, pourquoi, on s'en fiche, mais ce qui est certain c'est que la solution gravitaire SolGraComp (voir mon livre) devait être installée dès 2003,

puisque c'était une obligation contractuelle résultant du « marché de maîtrise d'œuvre » entre la commune et la D.D.A.F.

Je vous prie d'accepter, monsieur le procureur de la République, mes salutations les plus distinguées.

J. Roirand

Pièces jointes :

[Recours plein contentieux du 04 mai 2010](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/plct/recours_plein_contentieux_du_20100504_avec_entete.pdf)

www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/plct/recours_plein_contentieux_du_20100504_avec_entete.pdf

[mémoire défense de la commune du 28 octobre 2010](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/plct/20101028_memoire_defense_1002892_avec_entete.pdf)

www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/plct/20101028_memoire_defense_1002892_avec_entete.pdf

[jugement d'incompétence du 8 mars 2013](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/plct/20130312_jugt_08_03_2013_avec_entete.pdf)

www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/plct/20130312_jugt_08_03_2013_avec_entete.pdf

[livre 1 Faux et machination de Haute-Goulaine, 2^{ème} édition](http://www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/livres/faux_et_machination_HG_edition_2019_BBFHG_R_R_X_v2.pdf)

www.justice-ordinaire-quotidienne.eu/documents/livres/faux_et_machination_HG_edition_2019_BBFHG_R_R_X_v2.pdf